

Syndicat France Générosités

Syndicat professionnel
Siège social : 4 impasse Chausson – 75010 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Assemblée Générale des membres,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du syndicat France Générosités relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres du syndicat sur la situation financière et les comptes annuels.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement du syndicat relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil Syndical.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 25 avril 2022

Le commissaire aux comptes

DocuSigned by:
Eric CHAPUS
55DC7076FF7A4F8...

Société Fiduciaire Paul Brunier – Audit & Comptabilité
ACA Nexia
Représenté par Eric Chapus

BILAN ACTIF

FRANCE GENEROSITES SYNDICAT

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

ACTIF	Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021			01/01/2020 au 31/12/2020
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres	7 338	7 338		2 446
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.				
Autres	117 945	48 404	69 542	18 733
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	13 196		13 196	8 926
TOTAL (I)	138 480	55 742	82 738	30 105
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	44 134		44 134	85 933
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	21 953		21 953	5 984
Valeurs mobilières de placement				
Instrument de trésorerie				
Disponibilités	627 694		627 694	569 327
Charges constatées d'avance	19 451		19 451	6 856
TOTAL (II)	713 233		713 233	668 099
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	851 713	55 742	795 971	698 204

BILAN PASSIF

FRANCE GENEROSITES SYNDICAT

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

PASSIF	Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	426 284	395 765
Excédent ou déficit de l'exercice	-12 408	30 519
<i>Situation nette (sous total)</i>	<i>413 877</i>	<i>426 284</i>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	413 877	426 284
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	101 095	80 121
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	213 262	160 835
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	67 737	30 965
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	382 094	271 920
Ecarts de conversion passif	(V)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	795 971	698 204

COMPTE DE RÉSULTAT

FRANCE GENEROSITES SYNDICAT

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Du 01/01/21 au 31/12/21	Du 01/01/20 au 31/12/20
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	822 127	740 871
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	5 406	3 000
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	20 000	20 000
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	30 000	45 000
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	67 032	44 621
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	516	2
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	945 081	853 494
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	279 652	225 047
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	32 345	27 921
Salaires et traitements	432 667	377 218
Charges sociales	200 906	185 818
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	12 158	11 982
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	8	4
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	957 735	827 990
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-12 654	25 505
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	630	3 974
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	630	3 974
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	630	3 974

COMPTE DE RÉSULTAT

FRANCE GENEROSITES SYNDICAT

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Du 01/01/21 au 31/12/21	Du 01/01/20 au 31/12/20
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-12 024	29 479
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	4 507	1 530
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	4 507	1 530
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	4 093	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	738	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	4 832	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-325	1 530
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	59	490
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	950 218	858 999
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	962 626	828 480
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-12 408	30 519
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		
TOTAL	-12 408	30 519

ANNEXE

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021 dont le total est de 795 970,69 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de -12 407,51 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

L'entité constate que la crise sanitaire (COVID-19) n'a pas d'impact significatif en raison de son activité.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2021 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01.

Conformément aux nouvelles dispositions réglementaires de l'ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018, il convient de décrire :

L'objet social de l'entité :

France Générosités a été créé le 24 septembre 1998, sous la forme d'un syndicat professionnel.

Ce syndicat a pour objet la promotion des organismes à but non lucratif, d'intérêt général, faisant appel aux générosités ainsi que l'étude, la défense des droits et des intérêts matériels et moraux de ce secteur et notamment :

- d'assurer l'information de tous les publics concernés (particuliers, entreprises, associations, fondations, pouvoirs publics...) sur les dispositifs juridiques et fiscaux encadrant les dons, les legs, l'assurance vie, le mécénat d'entreprise et toute forme de générosité ;
 - de contribuer à la professionnalisation de ces organismes par l'information, la formation ;
 - d'assurer leur représentation auprès des pouvoirs publics français et européens, l'opinion publique et de tous autres partenaires ;
 - d'assurer leur défense auprès de toutes instances et juridictions ;
 - de s'intéresser, dans le cadre de son objet, à toutes les questions économiques, juridiques et fiscales.
- France Générosités a donc pour missions de développer et promouvoir les générosités :
- en représentant le secteur auprès des pouvoirs publics, des médias et partenaires privés en coordination avec les autres composantes du mouvement associatif,
 - en informant et formant les publics concernés sur les aspects juridiques et fiscaux de la collecte, notamment le grand public,
 - en assurant un travail de veille, d'expertise et d'information,
 - en conseillant juridiquement ses membres sur la collecte de fonds,
 - en mutualisant des études et des services pour réduire les dépenses des membres.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

France Générosités, syndicat professionnel, a son siège social situé au 96 Boulevard de Magenta, 75010 PARIS.

Les moyens mis en oeuvre :

Suite à la crise sanitaire, de nombreuses mesures ont été mises en place sur l'exercice 2020. (Confinement, couvre-feu)

Ils ne remettent pas en cause la continuité d'exploitation de l'association.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Evenement post clôture

L'exercice 2021 sera marqué par la création de l'Association "Coordination Nationale du Face-à-Face" en juillet 2021 qui devient au 1er janvier 2022 une entité juridiquement et comptablement autonome de France générosités. Une convention de moyens lie les deux structures permettant de poursuivre la mutualisation des frais généraux et le suivi de la comptabilité. Le président de France générosité préside également la Coordination Nationale du Face-à-Face.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Logiciels bureautiques	1 à 3 ans
- Logiciels spécifiques	4 ans
- Agencements et installations	4 ans
- Mat. de bureau et informatique	3 à 5 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières comprennent le dépôt de garantie et la caution des clés versés à Immopolis pour les locaux de 94/96 boulevard magenta 75010 Paris.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les fonds disponibles sont placés sur un livret A et un compte livret EPIDOR.

COTISATIONS

L'entité peut justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par une facture. Cette facture constitue le fait générateur de la comptabilisation du produit.

ANNEXE

FRANCE GENEROSITES SYNDICAT

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Il n'y a pas de contribution volontaire sur l'exercice 2021.

ANNEXE

FRANCE GENEROSITES SYNDICAT

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

CADRE A		IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations			
					suite à réévaluation	acquisitions		
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL						
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL		7 338				
CORPORELLES	Terrains							
	Constructions	Sur sol propre						
		Sur sol d'autrui						
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.						
	Installations techniques, matériel & outillage industriels							
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencés & aménagés divers			28 347		45 582	
		Matériel de transport						
	Matériel de bureau & mobilier informatique			29 542		19 278		
	Emballages récupérables & divers							
	Immobilisations corporelles en cours							
	Avances et acomptes							
TOTAL				57 889		64 859		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence							
	Autres participations							
	Autres titres immobilisés							
	Prêts et autres immobilisations financières			8 926		13 015		
TOTAL				8 926		13 015		
TOTAL GENERAL				74 154		77 874		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine	
				par virt poste	par cessions			
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL						
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL				7 338		
CORPORELLES	Terrains							
	Constructions	Sur sol propre						
		Sur sol d'autrui						
		Inst. gal. agen. amé. cons						
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.							
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers			4 256		69 673	
		Matériel de transport						
	Mat. bureau, inform., mobilier			547		48 273		
	Emb. récupérables & divers							
	Immobilisations corporelles en cours							
	Avances et acomptes							
TOTAL				4 803		117 945		
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence							
	Autres participations							
	Autres titres immobilisés							
	Prêts & autres immob. financières			8 745		13 196		
TOTAL				8 745		13 196		
TOTAL GENERAL				13 548		138 480		

ANNEXE

FRANCE GENEROSITES SYNDICAT

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		4 892	2 446		7 338
TOTAL		4 892	2 446		7 338
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.					
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	27 308	2 451	1 202	28 557
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatiq., mob.	11 848	7 998		19 847
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		39 157	10 450	1 202	48 404
TOTAL GENERAL		44 049	12 896	1 202	55 742

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

ANNEXE

FRANCE GENEROSITES SYNDICAT

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	13 196		13 196
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	44 134	44 134	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Etat & autres coll. publiques			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	19 696	19 696	
	Charges constatées d'avance	19 451	19 451	
TOTAUX		96 478	83 281	13 196
Renvois	(1) Montant			
	(2) des			
	- Créances représentatives de titres prêtés			
	- Prêts accordés en cours d'exercice			
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

ANNEXE

FRANCE GENEROSITES SYNDICAT

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	19 451
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	19 451

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	17 927
Disponibilités	
TOTAL	17 927

ANNEXE

FRANCE GENEROSITES SYNDICAT

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	À l'ouverture de l'exercice			Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
	avant règlement ANC 2018-06	règlement ANC 2018-06 au 01/01/2020	avec règlement ANC 2018-06 au 01/01/2020				
Fonds propres sans droit de reprise							
Fonds propres avec droit de reprise							
Réserves							
Report à nouveau	395 765		395 765		30 519		426 284
Excédent ou déficit de l'exercice	30 519		30 519		-12 408	30 519	-12 408
TOTAUX	426 284		426 284		18 112	30 519	413 877

ANNEXE

FRANCE GENEROSITES SYNDICAT

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	101 095	101 095		
Personnel & comptes rattachés	59 344	59 344		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	119 686	119 686		
Etat & Impôts sur les bénéfices	331	331		
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	33 902	33 902		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	67 737	67 737		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	382 094	382 094		

- Renvois
- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
 - Emprunts remboursés en cours d'exer.
 - (2) Montant divers emprunts, dett/associés

ANNEXE

FRANCE GENEROSITES SYNDICAT

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

MONTANT

Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 111
Dettes fiscales et sociales	80 788
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	57 345

TOTAL DES CHARGES À PAYER

166 245

ANNEXE

FRANCE GENEROSITES SYNDICAT

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

REMUNERATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX :

Les membres du conseil syndical sont bénévoles et ne font l'objet d'aucune rémunération, seuls les frais justifiés peuvent faire l'objet de remboursements.

Les frais engagés par le Président dans le cadre de l'exercice de sa mission lui sont remboursés. Le remboursement de ses frais téléphoniques est pris en charge avec un plafonnement suite à un vote du conseil syndical du 28 février 2008.

HONORAIRES DU COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Pour l'année 2021, les honoraires du commissaire aux comptes inscrits dans les charges s'élèvent à 2 592.90 €.

EFFECTIF MOYEN:

L'effectif moyen est de 9. Il est composé de 4 cadres et 5 non cadres.

NOTE SUR LES PRODUITS

FRANCE GENEROSITES SYNDICAT

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

NOTE SUR LES PRODUITS

PRODUITS	Exercice 2021	Exercice 2020
Fonds publics		
-Subvention d'exploitation DJEPVA MINISTERE EDUCATION	20 000	20 000
Total Fonds publics	20 000	20 000
Les autres fonds privés		
- Cotisations	477 835	438 215
- Contributions collecte de rue	344 292	289 611
- Contributions financières / Partenariats	30 000	45 000
- Contributions collecte de rue solde 2018	-	13 019
Total autres fonds privés	852 127	785 845